



En exercice : 58

Présents : 44

Votants : 45

Séance du 9 mai 2023

Le Neuf Mai Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 mai 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	/
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, HINCELIN Marie-Noëlle, titulaires
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	/
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	BALOCHE Dorinne, GAULTIER Patrick, LIVENAIIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), de GUÉBRIANT Bertrand (Craon), GOHIER Odile (Denazé), JUGÉ Joseph et DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), , PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : GAUBERT Jean-Eudes (Bouchamps-les-Craon), BANNIER Géraldine (Courbeveille), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Bertrand de GUÉBRIANT a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT (absent)

Secrétaire de Séance : Élu M. Christian BERSON, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION 2023-05/60 : VOIRIE

Séance du : 9 mai 2023

OBJET 2023- 05/60 : VOIRIE

TRAVAUX DE CRÉATION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCÈS A LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE COSSÉ-LE-VIVIEN

M. Gérard LECOT, Vice-Président en charge des Bâtiments, rappelle au conseil communautaire que dans le cadre des travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Cossé, des acquisitions foncières ont été réalisées par la commune de Cossé-le-Vivien pour permettre la création et l'aménagement d'une voirie d'accès à double sens de circulation pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire (ceci évitant l'afflux de circulation actuelle dans le lotissement riverain MONIGA).

Un projet d'aménagement a été confié au cabinet Kaligéo de Laval (*Annexe*) ainsi que la constitution des pièces techniques du marché (BPU et Détail estimatif).

La consultation des entreprises, l'analyse des offres et le suivi des travaux seront assurés en interne par le service Voirie de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Une enveloppe de 65 000 € TTC a été inscrite au BP 2023 pour cette opération.

La maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet d'aménagement (relevé et plan topographique, projet et réalisation des pièces techniques du marché) confiée au cabinet Kaligéo s'élève à 4 800 € TTC.

Des travaux de signalisation routière d'un montant de 1545 € TTC sont à prévoir dans le lotissement MONIGA pour assurer durant la phase de travaux la sécurité des véhicules qui circuleront en double sens.

Le montant des travaux d'aménagement est estimé à 58 655 € TTC.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 2 mai 2023,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (45 votants) :**

- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à :
 - **LANCER** la consultation d'entreprises pour les travaux de création et d'aménagement de la Rue Jacques Prévert dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique),
 - **RETENIR** l'entreprise la mieux-disante,
 - **SIGNER** le marché sus visé et toutes pièces afférentes à ce marché, dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue pour cette opération.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 22/05/2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230509-DELIB20230560-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2023

Affichage : 23/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

